
Adresse de la commune d'Etrépagny (Eure) qui témoigne de son dévouement à la Convention qui a découvert la conspiration, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Etrépagny (Eure) qui témoigne de son dévouement à la Convention qui a découvert la conspiration, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 250;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28089_t1_0250_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

la mort. Des pétitionnaires sanguinaires ont osé venir vous tenter jusque dans le Sénat de la justice!... L'Europe a entendu votre réponse; l'Europe est couverte de honte; vous avez mis à l'ordre du jour la probité et la vertu : votre gloire est à son comble; et la calomnie foudroyée. Non, les représentants d'un peuple libre, éclairé, ne sont pas des Sylla... Non, les mandataires d'un peuple policé, humain, ne sont pas des antropophages!...

Ne descendez donc pas de la Montagne; votre mission n'est pas encore finie, vous avez encore des Catilina à poursuivre; des factions à détruire. Dignes successeurs de Brutus, cherchez dans votre sein la tyrannie, poursuivez ses complices; comme Brutus, chassez les Tarquins; que Paris soit dans Rome, et les français sont romains. »

CLÉMENT.

IV

[*Le maire et les off. mun. de la comm. de Forcalquier, au présid. de la Conv.; 13 germ. II*]
(1).

« Citoyen président,

Nous te faisons passer une adresse délibérée dans notre conseil général du jour d'hier. Nous t'invitions d'en ordonner lecture dans la plus prochaine séance de la Convention nationale. Elle est l'expression sincère des citoyens de notre commune. S. et F. »

SANTON, BONARD.

[*Extraits des délibérations; s.d.*]

« Citoyens législateurs,

Les tyrans coalisés n'ont donc perdu l'espoir de régner en France! La conspiration récemment ourdie par leurs infâmes suppôts et arrêtée dans son principe, est une preuve sensible de leurs projets téméraires. Ils ont osé tenter d'assassiner la liberté par les mains de la perfidie, et de substituer le gouvernement royal au gouvernement républicain. Les insensés! Ils ne voient pas que si nous sommes des lions sur les frontières, nous sommes des argus dans l'intérieur de la République. L'abîme était entr'ouvert, mais grâce à vos soins vigilants, les dangers se sont évanouis, et la République est sauvée pour la seconde fois. Nous applaudissons à toutes les mesures que vous a dictées votre sagesse pour sauver la patrie. Les trahisons qui se succèdent avec tant de rapidité, nous ont déterminés plusieurs fois à vous inviter à rester à votre poste jusqu'à la paix; aujourd'hui elles nous inspirent de vous dire de ne le quitter que lorsqu'il n'y aura plus en France que de vrais républicains; votre devoir vous en impose la loi. Il ne suffit pas d'avoir donné la liberté à un peuple, il faut encore la lui assurer. »

DESCOSSE, SANTON, CROUTIN, BERLUC, FESCUYER, REYMOND, ROUCHON, PARIS, MONOTUOT, IMBERT, BERLUC, GONDRAU, GOUVANICOT, BONARD, ETTE-POLLS.

(1) C 302, pl. 1092, p. 2, 3.

V

[*La comm. d'Etrépagny, à la Conv.; 21 germ. II*]
(1).

« Citoyens représentants,

Le conseil général de la commune d'Etrépagny, chef-lieu de canton, district d'Andely, département de l'Eure, réuni au comité de surveillance, et à la justice de paix, jouissant de la satisfaction que la découverte d'une nouvelle conspiration donne à tous les bons républicains, invite la Convention nationale d'agréer son hommage, son respect, sa reconnaissance et son admiration. Tous ces sentiments, citoyens représentants, sont dans les cœurs des autorités constituées de la commune d'Etrépagny, et dans ceux de ses concitoyens, et s'est avec la vérité la plus pure que tous vous offrent leur vie et leur fortune, toute modique qu'elle est, car nous nous faisons gloire d'être bons et vrais sans-culottes. Restez donc à votre poste, pères de la patrie, jusqu'au parfait affermissement du grand intérêt qui nous anime tous, car la chose publique dépend uniquement de vous, et votre sollicitude paternelle qui sait déjouer les complots les plus noirs et les mieux concertés, en est la preuve bien convaincante.

Les noms des traîtres sont à jamais proscrits, leur supplice est un nouveau pas pour la révolution, et la justice et la vertu étant à l'ordre du jour, il ne reste plus qu'à pratiquer ce que l'un et l'autre commande, et les autorités constituées de la commune d'Etrépagny font le serment de ne jamais s'en écarter, en disant du plus profond de leur âme, vive la République, vive la Montagne, vivent les sauveurs de la patrie. »

VÉRICOUR, MILLARD, NEVEU, PEZET, COLAS, AL-LAIRE, EMERY, DANOIS, CHEVALIER, PINCHON, DANOIS, DELAUNAY, BONTI, HULOT, BOUËT, PAGE, FONTAINE, ST-DENIS, QUENEVILLE, PINCHON, ROUSSEL, CARTELL, DUPRÉ, PINCHON, SELLER, JEANNILLY, LÉTANG.

VI

[*La comm. d'Annecy, à la Conv.; 19 germ. II*]
(2).

« Représentants du peuple,

Ils sont aussi déçus de leur hauteur chimérique ceux qui, flattant le peuple pour le corrompre, tramaient en secret le plan de conspiration le plus exécrable et se préparaient un triomphe par les mains de ceux qu'ils devaient opprimer.

Grâces soient rendues au comité de salut public, qui, d'une main traçant les mesures les

(1) C 302, pl. 1092, p. 4.

(2) C 302, pl. 1092, p. 5.